

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 26 1979

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/34/709
23 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

Trente-quatrième session
Point 67 de l'ordre du jour

CONCEPTION UNIFIEE DE L'ANALYSE ET DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : Mlle Paulina GARCIA DONOSO (Equateur)

I. INTRODUCTION

1. A sa quatrième séance plénière, le 21 septembre 1979, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a inscrit à son ordre du jour la question intitulée "Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement : rapport du Secrétaire général" et l'a renvoyée à la Deuxième Commission.
2. La Commission a examiné ce point dans le cadre du débat général qui a lieu de la 3ème à la 18ème séance, du 1er au 15 octobre, et à sa 44ème séance, le 19 novembre. On trouvera un résumé des discussions de la Commission dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/34/SR.3 à 18 et 44).
3. Pour l'examen de ce point, la Commission disposait des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement (E/CN.5/566);
 - b) Lettre en date du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour accompagner le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des affaires étrangères, qui s'était tenue à Fez du 8 au 12 mai 1979 (A/34/389 et Corr.1);
 - c) Rapport du Conseil économique et social 1/.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 3 (A/34/3), chap. XVI.

II. EXAMEN DU PROJET DE DECISION A/C.2/34/L.33

4. A sa 44^{ème} séance, la Commission a examiné un projet de décision (A/C.2/34/L.33) proposé par le Président.

5. A la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.2/34/L.33 sans procéder à un vote (voir par. 6).

III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIEME COMMISSION

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale de :

a) Prendre note du rapport du Secrétaire général sur la conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement 2/;

b) Décider d'inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait, mais qui sont disposés à le faire, à répondre à l'aide-mémoire du Secrétaire général en date du 27 février 1976, relatif à une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement;

c) Décider de demander au Secrétaire général d'établir, sur la base de ces réponses et de celles reçues antérieurement, un nouveau rapport contenant des conclusions et des recommandations pratiques en vue de l'application d'une conception unifiée du processus du développement socio-économique, et de le présenter à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social à sa vingt-septième session et du Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1981;

d) Décider d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session une question intitulée "Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement".

2/ E/CN.5/566.